



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE DE HOUILLES

ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT

—
République Française
Département des Yvelines
—

Centre Communal d'Action Sociale
Délibération du 23 avril 2026 n°26/01
—

Objet : Élection du vice-Président

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles
—

Le Conseil d'adminis-
tration se compose
de **17 membres**

Le nombre
des membres du Con-
seil d'administration
en
exercice est de **15**

Le 23 avril 2026 à 19h00, le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle du rez-de-chaussée de la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Le Maire, Président en exercice.

PRÉSENTS :

Mme Céline JUNIUS, Mme COURTET, Mme Estelle BALLY, Mme Florence COLOMBANI, M. José RIBEIRO, Mme Janick ODINOT, Mme Dalila GIROUX, M Jean-François BERGER, M. Jacques CRUVEILLIER, Mme Véronique GRIMONT, Mme Annick TIBAUD POUX, Mme Viviane CARTAIRADE, Mme Florence DE LA HERVERIE.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- Mme Isabelle PELLAUMAIL Par Mme Jennifer COURTET

ABSENCES :

- Mme Linda DIOP,
- Mme Ségolène ROTTEMBOURG.

Secrétaire de séance : Caroline FERNANDES



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE DE HOUILLES

ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT

Centre Communal d'Action Sociale
Délibération du 23 avril 2026 n°26/01

Objet : Élection du vice-Président

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal n°26/006 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 26/18 du 7 avril 2026 portant fixation du nombre des membres au Conseil d'administration et élection d'une partie des membres du Conseil d'Administration,

Vu l'arrêté du Maire n° 26-041 du 21 avril 2026 portant désignation des membres nommés du Conseil d'Administration,

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents à faire acte de candidature,

Considérant que Mme Jennifer COURTET et Mme Dalila GIROUX se portent candidates à la fonction de Vice-Président(e) du CCAS,

Considérant que, conformément à l'article R.123-18 du code de l'action sociale, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets.

APRES AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE À SCRUTIN SECRET,

Article 1^{er} : DIT que le vote, à bulletins secrets, donne le résultat suivant :

Nombre de votants : 15
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Candidate Mme Jennifer COURTET : 10
Candidate Mme Dalila GIROUX : 5

Article 2 : DECLARE élue Mme Jennifer COURTET, en tant que Vice-président(e) du CCAS.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Et ont, les membres présents, signé au Registre.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 28/04/2026

Publication effectuée le : 28/04/2026

Exécutoire ce jour : 28/04/2026

Romain BERTRAND,



Président du CCAS,
Maire de Houilles.